

# PATINOIRE BLEU BLANC BOUGE

## Règlements et code de conduite



Cette patinoire communautaire est un lieu rassembleur d'animation, de rencontre et d'activité physique. Elle permet aux enfants et aux familles des communautés ciblées de profiter d'une installation sportive de haute qualité, en plus de découvrir les avantages d'un mode de vie sain et actif.

### HORAIRE ET RÉSERVATION

- L'horaire établi doit être respecté.
- En tout temps, les groupes d'âge doivent être respectés selon l'horaire.
- Les réservations de la part des écoles et des organismes ainsi que les activités du service des Loisirs et de la culture de la Ville de Joliette se déroulant sur la patinoire sont prioritaires en tout temps.
- L'entretien de la patinoire est effectué périodiquement selon l'état de la glace et les conditions climatiques.
- La Ville de Joliette se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps, et ce, sans préavis.

### IL EST OBLIGATOIRE DE

- Respecter les consignes du responsable.
- Attendre l'autorisation du responsable avant de s'engager sur la patinoire.
- Quitter la patinoire immédiatement au signal du responsable ou de l'opérateur de la surfaceuse.

### IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ

- Que les jeunes enfants soient accompagnés d'un adulte.
- De se relever le plus rapidement possible après une chute.

### IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE

- Porter des bottes ou des souliers sur la patinoire.
- Boire ou de manger dans l'enceinte de la patinoire.
- Patiner avec quelqu'un sur le dos, sur les épaules ou dans les bras.
- Patiner avec écouteurs, baladeur, cellulaire, appareil photo, appareil électronique ou autres.
- Utiliser des objets sur la patinoire (poussette, traineau, accessoires de jeu, balle, ballon, etc.).
- Amener un animal de compagnie sur la patinoire.
- S'asseoir sur le bord de la bande ou sur la patinoire.
- Se tirer, se bousculer, faire des courses de vitesse, freiner brusquement, lancer des boules de neige ou de la glace, jeter des objets sur la patinoire.
- S'attrouper ou de flâner dans l'enceinte de la patinoire

## RÈGLEMENTS PATINAGE LIBRE

### IL EST OBLIGATOIRE DE

- Patiner en rotation dans le sens indiqué par le responsable.

### IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ

- Que les débutants utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée soient en tout temps accompagnés d'un adulte.
- Que tous les patineurs portent un casque protecteur.

### IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE

- Patiner en sens contraire ou à reculons, de faire des courses ou patiner à des vitesses excessives.
- Pratiquer le patinage artistique, le patinage de vitesse, le hockey, la ringuette, le ballon-balai, le curling.
- Utiliser des accessoires de hockey ou de tout autre sport de glace (bâton, rondelle, anneau de ringuette, etc.).
- Utiliser un autre type de support stabilisateur que ceux disponibles lors des périodes de patinage libre.

## RÈGLEMENTS HOCKEY LIBRE

### IL EST OBLIGATOIRE DE

- Porter un casque avec protecteur facial complet et un protège-cou.
- Conserver la rondelle sur la surface glacée en tout temps.
- Avoir une attitude positive (aucune violence verbale ou physique : mise en échec, coup de bâton, tir frappé, etc.).

### IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ DE

- Porter des gants de hockey.
- Déterminer les règles sur place entre les participants, le jeu doit respecter un caractère récréatif.
- Que cette période de hockey soit une activité participative et non compétitive.

### IL EST STRICTEMENT INTERDIT

- D'effectuer des mises en échec.

### HOCKEY EN FAMILLE

Période réservée aux débutants, aux enfants pour de l'initiation au hockey. Les enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés.

### HOCKEY FÉMININ

Période réservée pour les femmes de tous âges pour la pratique du hockey.

Les responsables de la patinoire BLEU BLANC BOUGE ont toute autorité dans le pavillon ainsi que sur la patinoire. Ils se réservent le droit de sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint une ou plusieurs des présentes consignes, nuit au bon fonctionnement de la programmation ou affecte la sécurité des autres usagers. Au besoin, des consignes additionnelles pourront être appliquées dans toute situation d'atteinte à la sécurité, à l'hygiène ou au civisme. Toute personne ne respectant pas ces consignes sera expulsée de la patinoire.

La Ville de Joliette n'est pas responsable des objets perdus ou volés, ou des articles laissés sur le site.

**EN CAS D'URGENCE, DE BLESSURES OU AUTRES, COMPOSEZ IMMÉDIATEMENT LE 911.**